

Subventions aux associations de quartiers et diverses

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Obtenu en 1995	Demande pour 1996	Proposition Commission Vie Associative
- Commune Libre de St-Ferjeux	5 500 F	8 600 F	8 600 F
- Comité de Quartier de la Boucle	-	20 000 F	3 000 F
- Planoise Avenir	-	9 000 F	1 000 F
- Village Tarragnoz	10 000 F	10 000 F	2 000 F
- Coordination Planoise	10 000 F	10 000 F	6 000 F
- Loisirs et Culture de St-Claude	2 000 F	3 000 F	2 000 F
- Club Photo de Planoise	4 000 F	4 000 F	3 000 F
- Société Hétéromorphe des Amateurs de Gouffres (SHAG)	7 000 F	15 000 F	6 000 F
- Les Invités au Festin	-	5 000 F	2 400 F
- SPA	26 000 F	30 000 F	10 000 F

La dépense totale, soit 44 000 F, est à prélever sur le chapitre 92.241 / article 65748. 41070, qu'il convient d'abonder par un transfert de crédits de 30 000 F du compte de dépenses imprévues inscrit au chapitre 940 du Budget Primitif.

Mme DUFAY : Je souhaite profiter des questions relatives aux subventions pour exprimer ma perplexité devant les méthodes employées précisément en direction des associations par le Ministre de la Ville, M. GAUDIN, lors de sa récente visite à Besançon. Des promesses de subventions ont été faites à des associations de Clairs-Soleils et de Planoise en les incitant à remettre directement leurs projets aux parlementaires du secteur sans aucune référence au dispositif multipartenarial qu'est le contrat de ville, dispositif pourtant initié par l'Etat afin d'inscrire les aides dans un cadre de priorités établies quartier par quartier pour lutter contre l'exclusion. Assurance fut également donnée à ces associations d'un engagement de l'Etat sur 3 ans. Que doit-on en déduire pour les autres, à l'heure où se pose avec acuité, la question de la pérennisation des actions inscrites dans le contrat de ville ? Autre facteur de perplexité, comment peut-on laisser la discussion, et ce fut le cas lors de la réunion de Clairs-Soleils, se centrer exclusivement sur des aides financières, alors que tous ceux qui aident les associations de quartiers à se structurer savent bien que comptent autant les interventions d'aide à la formation et à la gestion, gages d'une action durable. Mais les travailleurs sociaux qui sont présents au quotidien sur les quartiers n'étaient pas là. Au Centre Social de Clairs-Soleils où se tenait la réunion, aucun travailleur social n'avait été convié.

J'avoue avoir été choquée par cette intervention ministérielle faite de promesses «chocs» au mépris du travail de fourmi réalisé sur le terrain. On ne résoudra pas le problème de nos quartiers qui vivent mal par des subventions aux associations même si celles-ci ont un rôle éminent à jouer pour favoriser l'intégration de populations en difficultés, notamment les jeunes, comme nous avons le rôle, nous, en tant qu'élus, de les aider, en favorisant non pas une course aux aides financières mais un travail de fond, un travail de médiation qui débouche sur un accès facilité de ces jeunes en difficultés aux loisirs, aux sports, aux activités auxquelles a droit tout citoyen. Et nous n'étions pas sur ce registre le 25 octobre à Clairs-Soleils.

M. LE MAIRE : Merci de cette déclaration très pertinente.

Mme WEINMAN : Une simple remarque et une question. Je suis sûre que la remarque aurait été valable aussi si les deux députés en place étaient socialistes, ça c'est certain. Je voulais simplement m'interroger sur l'existence, sur ce que fait la Société Hétéromorphe des Amateurs de Gouffres.

M. LE MAIRE : Il s'agit de spéléologues.

M. BONNET : J'ai remarqué que le comité de quartier de la Boucle avait une subvention de 3 000 F, je ne partage pas toutes les positions qu'a pu prendre le comité de quartier de la Boucle mais je trouve que ce n'est pas beaucoup par rapport à ce que d'autres comités de quartier ou structures de quartier ont. C'est vrai que c'est un comité récent mais c'est de l'ordre de ce que peuvent avoir d'autres associations qui n'ont pas vocation à être comité de quartier.

D'autre part, pour revenir sur l'intervention de Marie-Guite DUFAY, la venue de M. GAUDIN a abouti à un courrier adressé au co-président du comité de quartier de Clairs-Soleils que j'ai été amené à consulter dans la mesure où il a été adressé copie aux parlementaires, où il est question d'un soutien unanime du Conseil Municipal à la politique de la ville. Je voudrais quand même rappeler que lors du débat de janvier, aussi bien pour ce qui est du débat d'orientations sur la politique de la ville que pour les conseils de quartier, notre inter-groupe UDF-RPR s'est abstenu et abstention, ça ne veut pas dire opposition délibérée mais ça ne veut pas dire soutien non plus. L'abstention ça fait partie des règles de la démocratie aussi. Il y a des oppositions très claires où on le dit, il y a des oppositions plus modérées, il y a des abstentions, il y a des soutiens. Il y a toute une palette et cela s'appelle la démocratie. J'ai été surpris, dans ce courrier aussi, du ton quand même assez comminatoire ; je ne sais pas si cela émane de M. THIRIET en tant de co-président ou de M. THIRIET en tant qu'adjoint et je trouve qu'il y a une confusion des rôles dans le choix qui a été fait. On ne va pas entrer dans les détails peut-être...

M. LE MAIRE : On ne va pas entrer dans les détails. Il y a un président de conseil de quartier, c'est un conseil de quartier, Monsieur BONNET et non pas un comité, il y a un président du conseil de quartier qui écrit à son co-président, libre à eux de s'expliquer. C'est du détail vraiment qui importe peu, comme le détail que vous soulignez, au sujet de la subvention accordée au comité de la Boucle. Evidemment il aurait voulu avoir plus et le Club Photo de Planoise n'a que 3 000 F au lieu des 4 000 F demandés, ce n'est pas assez ! Si chacun se met à défendre ici et là un comité, on n'en finira plus. Essayez d'être au-dessus de la mêlée et de ce qui est du quotidien géré en toute connaissance de cause par la commission de l'Adjoint JEANNIARD qui propose ce qu'en général nous adoptons en conseil municipal.

M. BONNET : Vous parlez du club photo d'un comité de quartier, ce n'est quand même pas du même ordre !

M. LE MAIRE : C'est un comité de quartier tout jeune ; il vient d'être créé, laissez-le vivre et puis on verra après.

M. BONNET : Justement, la question est aussi dans le choix de laisser vivre, de voir se développer des comités de quartier ou de mettre en place des conseils de quartier qui sont contrôlés par la ville. C'est une question qui a été débattue en conseil municipal, j'ai toujours émis des critiques et des doutes sur les choix réels et sur ce qu'on en attend et je suis très clair là-dessus. Ce n'est pas anecdotique, c'est quand même un choix politique.

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET, on nous jugera aux résultats de ces conseils de quartier qui se mettent en place les uns après les autres. Je vais de temps en temps en installer un, ici aux Tilleroyes, là à Velotte, etc. On verra si c'est une initiative intéressante au niveau de la citoyenneté et de la démocratie locale. On ne va pas installer des conseils de quartier pour y faire de la politique politicienne. Au niveau

municipal, on gère la ville en contact le plus possible avec les citoyens dans les quartiers, etc. C'est une structure nouvelle qu'on essaie de développer pour des contacts quotidiens avec les besoins des habitants de ces quartiers.

M. JEANNIARD : La commission a étudié très sérieusement ces petites sommes mises à disposition des associations. En ce qui concerne le quartier de la Boucle, le comité de quartier qui vient de se créer a très peu d'activités et bénéficie aussi de salles gratuites mises à sa disposition au centre-ville. Je crois que là aussi, c'est à ajouter au soutien logistique de la Ville de Besançon à ce comité de quartier.

M. PINARD : J'ai entendu effectivement les doléances des travailleurs sociaux. Je les vois tous les mardis matin en commission locale de coordination des Clairs-Soleils. Ils ont été scandalisés du fait de ne pas avoir été conviés. Deuxièmement je constate effectivement qu'on distribue des sucettes là, mais que sur des problèmes de fond qui sont des axes majeurs de la politique qui a été proposée par le Gouvernement, je ne vois pas la suite. Je rappelle que M. RAOULT qui figure aussi dans l'organigramme, interviewé par la Gazette des Communes le 9 août s'est vu poser la question : que répondez-vous aux maires qui estiment que la participation financière de l'Etat aux emplois ville est insuffisante, puisqu'il nous reste quand même 40 % ? Réponse : j'invite les collectivités locales à se rapprocher de leurs partenaires, Département et Région. Mais à ce jour, sur le financement complémentaire des emplois ville, je n'ai toujours rien vu provenant desdites collectivités dont M. RAOULT dit qu'elles sont nos partenaires privilégiés. Alors il y a un discours à Paris, il y a un discours sur la Canebière, on n'y comprend plus rien.

M. THIRODE : Monsieur le Maire, je m'étonne de la modeste subvention accordée à Planoise Avenir, 1 000 F alors que la demande initiale est de 9 000 F. Je ne veux pas faire de surenchère, mais je remarque que Coordination Planoise qui a déjà bénéficié l'année dernière d'un subventionnement de 10 000 F, obtient, pour la même demande, 6 000 F. J'aurais souhaité voir cette jeune association être pourvue des moyens qui peuvent lui être nécessaires par rapport à un budget qu'elle a présenté en tant que justificatif de son action.

Concernant la venue de M. GAUDIN, je ferai remarquer qu'il n'est certes pas venu les poches vides. Je crois que ça peut choquer de parler de sucettes, puisque M. PINARD emploie ce mot-là, car il faut dire au public et à nos concitoyens que cet argent est quand même le bienvenu, qu'il est accepté et qu'il sera bien utilisé. Dites-le quand même, je crois que c'est intéressant. Bien sûr, tout le monde n'a pas été concerné par cette rencontre qui s'est décidée à mon avis trop rapidement mais qui a quand même eu le mérite de poser un certain nombre de problèmes et surtout de déboucher sur l'octroi d'un certain nombre de subventions et sur le changement des ZUS en ZRU. Donc à mon niveau et pour en avoir parlé un peu avec le groupe, je ne peux que me réjouir de ces subventions supplémentaires qui viendront enrichir un budget oh ! combien nécessaire par rapport à la vie de ces quartiers en difficulté.

Je ne voudrais pas passer sous silence le travail scrupuleux fait par les travailleurs sociaux. Je crois qu'il faut les encourager à continuer ce travail de fourmi cité par Marie-Guite DUFAY. Il est reconnu, il est apprécié mais je pense que ce n'est pas ce soir que nous pourrions régler les problèmes dans le détail. Je voulais simplement vous faire part d'un sentiment que j'éprouve et je condamne en quelque sorte les jugements hâtifs à l'emporte-pièce qui ont été faits suite à la venue de Jean-Claude GAUDIN.

M. LE MAIRE : Pour faire la synthèse de ce que j'ai entendu, je me réjouis que M. GAUDIN ne soit pas venu les poches vides mais je précise que les deux ZRU étaient déjà prévues. Le Maire de Montbéliard, Louis SOUVET, citait à la réunion à Planoise qu'il était rare, très rare qu'un Ministre vienne chez lui avec quelque chose dans ses poches. Je dois dire que j'ai reçu beaucoup de ministres ici à Besançon, mais c'est le premier qui fait ce numéro spécial, nous nous en réjouissons. C'est plus je crois, sur la forme, la façon de faire que sur ce qui nous a été apporté. Il nous apporte le soleil du midi en plus, son accent et sa façon qui nous ont réjouis, je crois qu'il faut le dire mais je pense que ce qui a été critiqué tout à l'heure c'est un petit peu la façon de mettre de côté tout ce que font les travailleurs sociaux, tout ce que fait la politique de la ville dans ces quartiers, etc. et de dire «il y aura trois associations, je leur donne 3 mois et puis après on passera à la caisse».

M. JACQUEMIN : Je crois que vous commencez à faire une analyse qui me paraît un peu plus dépassionnée des choses. Il y a le fond et il y a la forme. Sur le fond, il faut reconnaître et vous l'avez reconnu en son temps, et votre Adjoint aussi, que la relance de la politique de la ville était une bonne chose, qu'elle était prise avec sérieux et faisait la promotion de mesures qui étaient tout à fait intéressantes pour les uns et pour les autres. Vous avez d'ailleurs, je crois, souscrit à la mesure sur les emplois ville. Pour ma part, sur le fond toujours, il est clair que nous nous sommes tous battus et moi le premier, notamment directement auprès de M. GAUDIN pour que Besançon bénéficie de deux Zones de Redynamisation Urbaine, ce qui n'était pas du tout acquis, sachez-le. Autant pour Planoise l'affaire était à peu près entendue, autant pour le deuxième quartier, c'était une affaire qui était loin d'être bouclée puisque sur les 750 ZUS et d'après les critères retenus pour juger celles qui pouvaient être transformées en ZRU, Clairs-Soleils n'était pas spécialement bien placé et Palente n'en parlons pas. On peut s'en réjouir. Ça veut dire peut-être que la santé de ces quartiers est moins mauvaise qu'on veut bien le dire mais je tenais aussi à ce que Clairs-Soleils en bénéficie. Nous avons fait le nécessaire avec d'ailleurs, je le dis, une extension de Clairs-Soleils à la zone d'activités de Palente pour permettre de trouver le plein effet des mesures économiques qui s'attachent à la procédure ZRU, car si on s'en tenait au simple périmètre de Clairs-Soleils, nous n'aurions pas pu tirer tout le profit des mesures fiscales, notamment pour les créations d'emplois et les entreprises. Donc je crois que le Ministre y est acquis, il faudra verrouiller cela parce que sur le plan réglementaire ce n'est pas très facile à traduire, mais nous jouons une politique de redynamisation de la ville à travers ce ministère. Il faut reconnaître que M. GAUDIN met tout de même beaucoup de dynamisme dans ce dossier. Dans les arbitrages interministériels, dans le contexte budgétaire très difficile, peut-être qu'on peut rendre aussi hommage à M. GAUDIN qui, par ce dynamisme auquel je fais allusion, a pu obtenir des crédits pour la politique de la ville.

Sur la forme, M. GAUDIN a souhaité faire des réunions dans chacune de ces futures zones et notamment rencontrer le milieu associatif. Mais la personne qui a organisé la table ronde, c'est le co-président du conseil de quartier. M. GAUDIN est venu et s'est adressé au président du conseil de quartier ; le tour de table était très large et il y avait la représentante de la Régie ; peut-être y a-t-il eu de la part du Ministre ou de celui qui a fait boucler le tour de table un petit oubli sur les travailleurs sociaux, peut-être que c'est regrettable mais ne disons pas qu'il n'y a pas eu une large concertation à cette réunion. D'ailleurs Mme DUFAY et M. THIRIET y étaient, vous-même y étiez, il y avait de très nombreuses personnes...

M. LE MAIRE : Heureusement que nous y étions !

M. JACQUEMIN : ... de très nombreux représentants de la ville. Pour ce qui nous reste à faire maintenant, Monsieur le Maire, travaillons ! La réaction un peu épidermique de ce soir, je ne l'entends pas. Ce qui me paraît important c'est qu'il y a trois mois de travail sur ce dossier, alors mettons-nous autour de la table. Nous sommes tout de même condamnés à nous entendre dans cette affaire puisque d'un côté il y aura les procédures gouvernementales actuelles et de l'autre la ville et son partenaire incontournable. Alors de grâce, ne polluons pas ce dossier qui me paraît positif, il y aura quelque argent, certes, mais il n'y en aura pas tant que cela. M. GAUDIN n'a pas promis monts et merveilles.

M. LE MAIRE : Pour les gens avertis que nous sommes, Monsieur le Député, on vous remercie. On remercie Claude GIRARD d'avoir permis à Jean-Claude GAUDIN de venir à Besançon avec, dans une poche les Clairs-Soleils pour vous, et dans l'autre Planoise pour Claude GIRARD. C'était très clair, il l'a dit lui-même, il venait un petit peu dans une perspective qui n'est plus très lointaine vous conforter pour vos élections. C'est normal, c'est logique, c'est de la politique que nous connaissons bien. Il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt, il est venu effectivement pour aider deux députés de la majorité, ses amis qui lui ont renvoyé l'ascenseur. C'est logique mais je constate simplement que je n'ai jamais reçu un Ministre de gauche qui fasse de telles choses, les ministres de gauche sont venus me voir, etc. ils ne sont pas venus dire : «SCHWINT est meilleur que les autres, etc.». Maintenant, comme vous le dites, on va travailler. On s'en souviendra quand même, c'est tout. Monsieur THIRIET, rapidement, pour conclure en tant qu'Adjoint à la politique de la ville.

M. THIRIET : Il y a un élément qui me désole, c'est qu'on appelle superficiel un élément qui traduit quelque chose de profond. Effectivement, il faut bien voir les effets pervers. On les a d'ailleurs vus à Montrapon. Les jeunes, à tort -parce qu'il fallait leur expliquer que les ZRU se construisaient sur des critères sérieux, tels que population, population jeune dans le quartier, population de chômeurs dans ces jeunes, etc. etc., donc sur des bases solides- ont cru et c'est une erreur -les politiques ne devaient pas leur laisser croire- qu'on venait à une loterie et ils ont dit textuellement à Radio France Besançon : «eux, ils ont eu quelque chose, nous on s'est dit il faut qu'on casse pour avoir». Dans le cadre de la politique de la ville, ce que nous faisons, c'est de leur dire : tu n'auras pas si tu ne mets pas un petit peu de toi-même. On a un dispositif que tout le monde ici reconnaît comme excellent et qui est, au niveau national, un exemple qui a été suivi par les chèques vacances, etc. Il s'agit du processus «A tire d'aile» qui invite à entrer dans une citoyenneté à bâtir et j'ai eu l'impression que cette façon de dire : «tiens, on vous donnera ça», cassait tout un travail, pas simplement celui des travailleurs sociaux mais aussi celui de notre assemblée quand elle a décidé au 15 janvier de mener une politique de la ville responsable. Je l'ai dit dans un courrier, je trouve que c'est un retour en arrière d'au moins 18 mois et que nous n'y gagnons pas. Je sais qui y gagne.

M. LE MAIRE : Je crois que nous avons à peu près fait le tour. Je voudrais, avant de terminer, profiter de cette question-là pour couper le cou à la rumeur selon laquelle le maire aurait acheté des mobylettes, des scooters pour les jeunes «beurs». Je voudrais préciser que jamais ni la ville, ni les services, ni les élus ni à plus forte raison le Maire n'ont acheté ni les scooters, ni les mobylettes ni les bateaux ni les hélicoptères aux jeunes «beurs» bisontins, ni à Clairs-Soleils, ni à Planoise, ni ailleurs. Je voulais faire cette mise au point. J'ai fait procéder à une enquête détaillée sur les aides à l'insertion qui pourraient, de près ou de loin, avoir servi de déclencheur à cela et j'ai trouvé trois initiatives : celle du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes, qui, comme son nom l'indique, est financé par l'Etat. C'est donc le Conseil Général qui fait cela pour aider les jeunes sur la base de dossiers individuels. Deux dossiers en une année ont concerné une aide à l'assurance d'un véhicule pour que les deux jeunes en question puissent aller au travail. Ces deux dossiers ont été instruits par la DDASS et par la DIFS, Direction de l'association sociale du Conseil Général. Autre initiative, celle de l'ADDSEA, Association Départementale de Défense et de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence financée aussi par le Conseil Général qui, par son secteur prévention spécialisée, permet le financement du Rond-Point de Montrapon. Il s'agit d'un atelier de réparations que vous connaissez les uns et les autres, que nous avons inauguré il y a plusieurs années et qui fonctionne tant bien que mal ; il est destiné aux jeunes pour réparer leurs deux roues, leurs quatre roues, c'est connu de tout le monde. Enfin, j'ai pu lire dans une lettre mensuelle appelée Info Première, l'information du député de la 1^{ère} circonscription, que 1 000 bécanes avaient été remises en état pour être confiées à 1 000 jeunes dans un cadre national, mais cela n'a jamais concerné Besançon. Donc je répète qu'en aucun cas nos services ni le Maire n'ont été saisis de ce genre de demande.

Sur les propositions qui sont faites, on répondra peut-être à Serge THIRODE, sur la différence dans les attributions de subventions : s'il a trouvé que 1 000 F ce n'était pas suffisant pour Planoise Avenir, moi je pensais que 2 000 F pour le Village Tarragnoz ce n'est pas suffisant non plus puisqu'ils avaient demandé 10 000 F, et comme je le disais tout à l'heure, on peut faire cette remarque pour toutes les subventions.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Visa préfectoral du 12 novembre 1996.